

HAS, Certification et V2014

La certification V2014, comme le titre l'indique aurait dû s'appliquer dès 2014. En fait au vu de nombreuses difficultés et incertitudes liées à l'expérimentation menée en 2012 et 2013, la HAS a pris la décision de mettre en œuvre la V2014 en janvier 2015 !



Pour autant la situation est tout aussi paradoxale :

- l'expérimentation des nouvelles modalités se poursuit encore afin de finaliser les modalités de la nouvelle procédure en particulier le "patient traceur". Les experts visiteurs seront formés au cours du deuxième semestre à venir. Les outils définitifs seront mis à disposition des établissements entre octobre et décembre 2014.
- la HAS a pourtant demandé aux premiers établissements concernés par les visites début 2015 de travailler sur la base du référentiel V2010 en intégrant une démarche processus pour chacune des grandes thématiques alors que les outils ne sont pas disponibles...

La CAHPP a décidé d'attendre avant d'organiser les habituelles réunions d'information sur le sujet même si des consultants externes proposent déjà leurs services sans pour autant disposer de la méthodologie définitive et officielle qui sera finalement retenue par la HAS à l'issue de la fin de l'expérimentation en cours.

Edito

Notre souci d'efficacité nous conduit à une structuration permettant une harmonie des professionnels participant à nos travaux. C'est ainsi que trois grands groupes d'experts constituent nos effectifs, ainsi mis à votre disposition :

- les personnes issues du monde des laboratoires et des fournisseurs des établissements. Il s'agit là d'embauches de responsables de la pharmacie, des DM/DML, de la restauration et des services d'approvisionnement, de l'économat, de l'entretien, du biomédical ;
- les personnes issues des établissements sanitaires et sociaux. Nous privilégions l'embauche d'anciens directeurs, de cadres des établissements, de professionnels de services particuliers tels que la dialyse, la stérilisation, la cardiologie, des blocs opératoires par exemple.
- les spécialistes de la gestion avec la présence de juristes de droit privé et de droit public, d'ingénieurs informaticiens réseaux et développeurs, de statisticiens, de responsables de logistique, d'ingénieurs et cadres en développement durable, de responsables de communication, de praticiens des finances et de la comptabilité, de responsables des ressources humaines.
- et bien d'autres personnes qui constituent l'environnement naturel d'une entreprise aux objectifs extrêmement larges comme peut l'être la Centrale, tels que nos conseillers véritables hommes orchestres dans les régions.



Une rotation naturelle se fait de temps en temps, d'une manière mesurée puisque la plus grosse partie de notre personnel cumule de longues années d'expérience mais nous sommes fiers que certains aient rejoint des fonctions importantes dans diverses sociétés. L'arrivée de nouveaux collaborateurs est d'ailleurs toujours une source d'enrichissement pour la CAHPP.

Sur ces effectifs se juxtapose un Conseil d'Administration de 15 personnes qui détermine les objectifs, les contrôle, oriente quand il le faut les grands projets ; le rôle du Conseil d'Administration est en cela important car le plus souvent, nos administrateurs collaborent activement à plusieurs de nos comités techniques qui constituent la base de nos grandes orientations dans les multiples missions de la CAHPP.

Nos efforts tendent à ce que la proximité avec les directions d'établissements soit la plus effective possible afin de faire de nos négociations une force mesurable par les partenaires et fournisseurs de notre Centrale. Vous pouvez retrouver notre organigramme complet sur le site internet de la CAHPP www.cahpp.fr. Bonne pêche.

Yvon Bertel-Venezia
Président Directeur General



Toujours plus proche de ses adhérents, la Direction commerciale de la CAHPP s'est renforcée en embauchant un conseiller régional supplémentaire. Découvrez la nouvelle répartition géographique sur la carte jointe.

Evolution réglementaire : contrat ascenseurs

Le décret 2012-674 du 7 mai 2012 modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation oblige les ascensoristes à mettre en conformité leurs contrats de maintenance en cours avec les termes du texte au plus tard le 01/01/2015. Cette mise en conformité a pour objectif de renforcer la sécurité des ascenseurs avec l'adoption de dispositions permettant de fluidifier les règles concurrentielles du marché de l'entretien des ascenseurs et d'améliorer la qualité de cet entretien ainsi que celle des contrôles techniques.



Le décret précise, entre autres, qu'une clause de résiliation doit figurer dans les contrats d'entretien, facilitant le changement de prestataire à l'occasion de travaux importants (listés à l'article R. 125-2-1 – II du code de la construction et de l'habitation). Dans le cadre de cette clause, seul un préavis de 3 mois est évoqué et exigé dans le décret, les autres conditions d'application de cette clause restent donc négociables. Le texte est disponible sur le site www.legifrance.gouv.fr

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter au 01 55 33 60 95 ou par mail à l'adresse suivante : contact-service@cahpp.fr

Interview de Christian Sarrot

Chef du service DM/DMI

Pouvez vous vous présenter ?

De formation juridique, quatre grandes étapes dans mon parcours professionnel à ce jour :

- 10 ans dans l'industrie pharmaceutique avec des fonctions essentiellement commerciales tant en ville qu'à l'hôpital ;
- 9 ans dans l'industrie du dispositif médical où j'ai eu le privilège de contribuer à la diffusion de la coelochirurgie en intégrant Ethicon Endo Surgery dès sa création. J'y ai assumé des fonctions commerciales et d'animation de centres d'excellence pour la formation des chirurgiens ;
- 9 ans dans une centrale de référencement basée en Haute-Normandie, en charge de la négociation des premiers DMI radiés de la LPP dans le contexte de l'arrivée de la T2A en tant que responsable de marché ;
- 5 ans comme directeur délégué au sein d'un groupe régional de cliniques privées à but lucratif en Basse-Normandie.



Que pensez vous apporter en pratique à la CAHPP et à ses adhérents ? et comment entendez vous exercer votre fonction ?

Aujourd'hui, j'ai choisi de rejoindre la CAHPP, leader des centrales de référencement, pour partager mon expérience acquise dans ces principaux secteurs de la santé. Au-delà de notre mission première, la négociation des DM et des DMI pour nos adhérents, je souhaite renforcer avec toute l'équipe DM/DMI l'activité de conseil. En effet, il nous appartient de favoriser l'échange d'expérience entre adhérents, de diffuser des référentiels de bonnes pratiques pour les DM/DMI négociés, bien acheter est la première étape.

Nous souhaitons évaluer les coûts par procédure, la prise en charge chirurgicale de la chirurgie de l'obésité par exemple, mais aussi de la chirurgie de varices, des hémorroïdes, la résection prostatique. Face à ces coûts, l'impact des modes de prise en charge, ambulatoire versus hospitalisation complète et les modalités de facturation, tant des séjours que des actes seront restitués. Riches d'expertises au sein de nos établissements adhérents, nous n'hésiterons pas à solliciter et associer praticiens, médecins DIM notamment pour répondre aux enjeux à venir, les implants orthopédiques par exemple, et élaborer ainsi une stratégie consensuelle de négociation avec les fournisseurs.

Enfin, le service DM/DMI s'engage à renforcer sa collaboration avec l'équipe CAHPP en charge du secteur médico-social qu'a rejoint récemment Martine Renée en tant que responsable. Nous définirons ensemble les besoins spécifiques de ce secteur afin d'y répondre au mieux.



L'enquête de satisfaction des patients hospitalisés I-SATIS devient obligatoire pour les établissements



La publication du décret n° 2014-252 du 27 février 2014 relatif à l'enquête de satisfaction des patients hospitalisés I-SATIS rend obligatoire, pour les établissements exerçant une activité de médecine, chirurgie ou obstétrique, la mise en œuvre de cette enquête. Un arrêté à venir en précisera les modalités de mise en application. Ainsi, nous vous rappelons que, dans une démarche continue de satisfaction de ses adhérents, la CAHPP a mis en place un référencement pour la réalisation de cette enquête.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter au 01 55 33 60 95 ou par mail à l'adresse suivante : sallaoui@cahpp.fr

Tablette numérique tactile adaptée aux seniors

Animation en EHPAD : une solution performante et novatrice

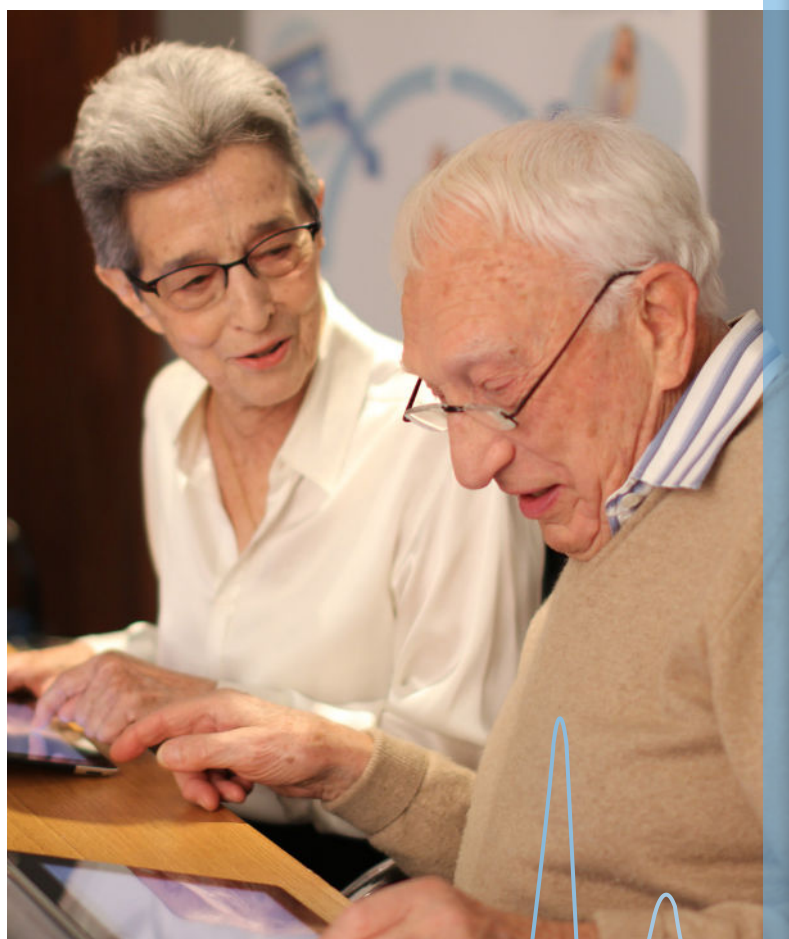
La CAHPP a référencé depuis mars 2014 la société ALTERA GROUP pour sa solution KODRO INSTITUTION. Ce partenariat s'inscrit dans la volonté de la CAHPP d'offrir des prestations innovantes à l'attention de nos adhérents du secteur Médico-social.

Les principaux atouts de KODRO INSTITUTION sont les suivants :

- un outil d'entraînement cognitif fiable, sécurisé et ludique,
- un gain de temps dans la phase de préparation des animations grâce à la création de programmes assistés en ligne,
- une très grande variété de thématiques en fonction des objectifs visés par le soignant,
- une banque de données remise à jour quotidiennement permettant de renouveler les activités,
- un contenu multimédia structuré et structurant qui favorise les échanges entre pensionnaires lors de sessions de groupe,
- un suivi personnalisé du résident au travers d'outils statistiques qui assure une meilleure gestion de l'activité par l'animateur et un suivi de l'évolution des progrès qui peut être communiqué à la famille,
- un système de messagerie permettant au résident de communiquer avec sa famille.

La solution KODRO INSTITUTION est accessible à partir d'une tablette numérique tactile, reliée en WiFi à une plateforme dédiée. Ce système dispose d'une ergonomie adaptée aux seniors et d'un graphisme très intuitif.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter au 01 55 33 60 95 ou par mail à l'adresse suivante : contact-service@cahpp.fr



Création PUI HPM

Dans le cadre de son projet d'optimisation des organisations de travail par le regroupement des compétences et des moyens, le groupe Hôpital Privé Métropole, regroupant 8 cliniques, a centralisé ses services medicotechniques sur un site unique, la polyclinique du Bois à Lille.

Sur un plateau de plus de 500 m², cette PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) rassemble aujourd'hui 1 pharmacien gérant et DGA (Directeur Général Adjoint) du groupe, 6 pharmaciens spécialisés et dédiés (stérilisation, URCC-Unité de Reconstitution Centralisée des Chimiothérapies-, négociation marchés, CBU/OMEDIT, hygiène...), 12 préparateurs en pharmacie, 3 agents de pharmacie, un manutentionnaire pour la réception des commandes et une secrétaire.



La montée en puissance de cette nouvelle organisation de la PUI a permis une efficacité accrue dans le fonctionnement du groupe :

- baisse des stocks en PUI qui n'a pas entraîné d'augmentation de stocks dans les établissements,
- spécialisations des pharmaciens,
- organisation des livraisons plus adaptée aux variations de flux,
- meilleure gestion des programmes de délivrances de dotations ...

L'URCC, regroupé sur le site de la PUI, reconstitue chaque année 17 000 poches pour les chimiothérapies administrées dans 2 cliniques du groupe.

L'étape suivante, la mise en place de l'EDI (commandes dématérialisées), est en cours en collaboration avec la CAHPP.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle Dulac – Attachée de Direction – 03 28 32 53 15 – edulac@groupehpm.com – www.groupehpm.com

Ouverture de l'EHPAD "La fleur de Sel" Bain de Bretagne (35)

Monsieur Jouan, directeur de l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve de Bain de Bretagne, a confié au Service Biomédical de la CAHPP la mission d'accompagnement pour l'aménagement complet de l'EHPAD : l'équipement de chambre, la literie, les parties communes, les bureaux, l'équipement de la cuisine centrale, le mobilier médicalisé, la signalétique...

Et, le 14 janvier 2014 s'ouvrait l'EHPAD "La Fleur de Sel". L'ouverture de cet établissement n'a été possible qu'après autorisation, par l'ARS de Bretagne et le Conseil Général d'Ille et Vilaine, du transfert de 80 lits de l'EHPAD du Centre Hospitalier HSTV de Bain de Bretagne, sur la commune de Le Sel de Bretagne.

Cette commune Chef-lieu du seul canton d'Ille et Vilaine non pourvu par une offre EHPAD restait en attente de cette infrastructure depuis plus de 30 ans. Cet établissement qui accueille aujourd'hui des personnes âgées autonomes et dépendantes est habilité aide sociale. Le CH HSTV de Bain de Bretagne qui gère la Fleur de Sel est un des établissements du groupe Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve.

HSTV est un groupe de 9 établissements, sanitaires et médico-sociaux à but non lucratif, présent en région Bretagne et PACA, créé et géré par la Congrégation des sœurs hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve. Le groupe compte près de 2 300 salariés (pour 2 000 ETP) et dispose de 145 000 000 € de budget.

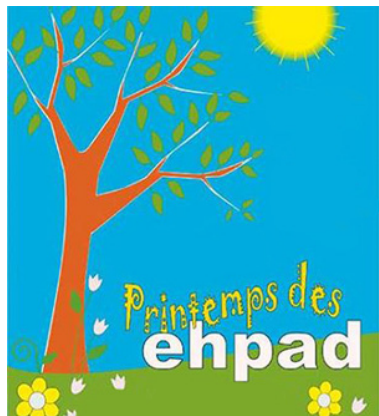


Contact : Dominique Jouan – Directeur – direction@stv-bain.com



Le Printemps des EHPAD

La CAHPP, à la rencontre de ses adhérents du secteur Médico-Social, a participé aux journées suivantes :



- 25 mars – Printemps des EHPAD de Nice organisé par l'association des médecins coordonnateurs du Suf Est,
- 3 et 4 avril à Mulhouse – Congrès de la Sté de Gérontologie de l'Est,
- 10 avril – 3ème Journée de Management et de Coordination en EHPAD organisée par l'Association gérontologique et Recherche et d'Enseignement en EHPAD,
- 15 avril – Printemps des EHPAD du Limousin organisé par la Fédération Française des Médecins Coordinateurs en EHPAD et Le pôle de gérontologie du CHU de Limoges.

Et sera très heureuse de vous recevoir sur son stand à Bordeaux le 19 juin à l'occasion du Printemps des EHPAD d'Aquitaine organisé par la Fédération Française des Médecins Coordinateurs en EHPAD.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.cahpp.fr/?p=5937>

Contact CAHPP : Martine Renée – Responsable service Médico-Social : mrenee@cahpp.fr

La CAHPP a accueilli l'AG de la Société Cerveau et Maladies Cérébrovasculaires

Le 25 mars dernier, la CAHPP a accueilli dans ses locaux le colloque annuel de la Société Cerveau et Maladies Cérébrovasculaires (SCMC). Cette société scientifique a pour objectif de promouvoir les travaux de recherche autour du thème des neurosciences, du fonctionnement du cerveau ou encore des pathologies cérébrovasculaires.

Elle comprend une soixantaine de membres spécialisés dans la recherche expérimentale. La SCMC a la volonté de promouvoir et de mettre en lumière les échanges entre les chercheurs, ce qui fut une nouvelle fois le cas lors du colloque annuel du 25 mars.



A cette occasion, deux chercheurs invités, Bruno Gonzales (Rouen) et Jérôme Badaut (Bordeaux) ont donné une conférence présentant leurs travaux dans le domaine des maladies cérébrovasculaires au cours de la période périnatale, le reste de la journée ayant offert l'opportunité à de jeunes chercheurs de présenter sous forme de présentations orales l'avancée de leurs recherches. Cette journée a aussi été marquée par la remise du prix de thèse d'une valeur de 1000 €, l'attribution de ce prix étant une autre forme de soutien à la recherche et aux jeunes chercheurs apportée par la SCMC.

Pour visualiser le minifilm de cette journée, suivez le lien suivant : <http://www.cahpp.fr/?p=6067>

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.scmc.asso.fr/14>

Mouvement du personnel

Nouvelle arrivante :

- Martine Renée, Responsable du secteur Médico-Social.

En remplacement de Virginie Coulomb jusqu'au 13/02/2015 :

- Lydia Zada, assistante du Directeur Général Adjoint.

Départs :

- Rima Bayard, Pharmacien marchés publics/PNL, secteur Médico-Social et HAD,
- Damien Hasbroucq, Spécialiste DM/DMI,
- Christophe Cug, Directeur Développement.

Marché de l'électricité



De nouvelles perspectives se profilent dès janvier 2016 pour optimiser votre facture d'électricité. La CAHPP suit l'évolution du cadre de ce marché réglementé et vous en tiendra informés.

Toutefois si votre budget annuel est supérieur à 100 K€, n'hésitez pas à nous contacter pour nous permettre de vous proposer des solutions techniques avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans maximum.

Contact : 01 55 33 60 79 ou 01 55 33 60 83 ou mail : materiel@cahpp.fr



La CAHPP organise ce printemps une série de réunions d'informations dont le thème principal sera le traitement des biodéchets (déchets alimentaires) en regard de la réglementation émergente. Consultez notre agenda en ligne pour prendre connaissance des dates.

Marché du gaz de ville

Le marché réglementé pour des consommations supérieures à 200 Mwh par an va disparaître à partir de janvier 2015. La majorité des établissements de santé sera impactée par cette fin de marché régulé.

Les offres actuelles sont basées en majorité sur un blocage du tarif sur une période d'1 à 4 ans avec une baisse du prix de la molécule (Mwh) par rapport au tarif réglementé de l'ordre de 15 % en moyenne voire plus si la prise de décision se fait dans un délai de 24 à 48h au maximum.



Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements et vous faire accompagner dans cette démarche d'obtention de contrats bloqués sur une période donnée auprès de nos fournisseurs, contactez-nous par téléphone au 01 55 33 60 79 ou 01 55 33 60 83 ou mail : materiel@cahpp.fr

La CAHPP siège au conseil d'administration de la CladiMed

Lors de l'assemblée générale de Cladimed (Association pour la classification des dispositifs médicaux), qui s'est déroulée le 13 février 2014, la CAHPP a été élue membre de son conseil d'administration au poste de secrétaire adjoint.

ClaDiMed

Cladimed est une classification à 5 niveaux des dispositifs médicaux (non amortissables) inspirée par le modèle de la classification internationale des médicaments Anatomique, Thérapeutique, Chimique (ATC). L'association regroupe utilisateurs et fournisseurs bénévoles.

Pour en savoir plus : www.cladimed.com

Les négociations DM / PH 2014

Cette année, les marchés DMI et Sutures Ligatures ont fait une nouvelle négociation pour 2 ans. Le marché DM entre dans sa deuxième année et a fait l'objet de renégociations sur plusieurs gammes. Les périodes des Marchés DMI et Sutures Ligatures sont : du 01/05/2014 au 30/04/2016.

Les négociations se sont bien déroulées avec des baisses significatives :

- stabilité sur les implants de paroi et de colposuspension, les chambres implantables, les sutures mécaniques pour l'un des deux fournisseurs majeurs,
- diminution sur les lentilles intraoculaires, les sutures et ligatures,
- nouveaux acteurs sur les énergies avec des offres tarifaires différenciées,
- diminution sur les gants non stériles,
- reconduction du marché Incontinence sur un an,
- offre complète sur le traitement de la plaie par pression négative.

Le département Pharmacie a assuré cette année la négociation du marché privé 2014/2015 pour les spécialités pharmaceutiques, catalogue Pharmacie.

Les fournisseurs en marché sur 2 ans, période 2013/2015, ont été également rencontrés afin de faire un bilan à la date anniversaire de leur référencement : Gamme Nutrition, Produits de contraste et les laboratoires référencés sur les catalogues Solutés, Hygiène et Nursing.

A l'issue de ces négociations 2014, des baisses de prix sont notables sur des domaines importants tels que l'Antalgie, l'Anesthésie, la Psychiatrie et l'Oncologie. L'arrivée sur le marché de nouveaux acteurs génériques et les chutes de brevet de princeps constituent des leviers primordiaux de négociations.

L'ensemble de l'équipe a participé aux réunions régionales de marché qui se sont déroulées dans un climat d'échanges constructifs avec les adhérents. Rappel sur la participation : En 2014 : c'est au total 37 réunions groupes compris et entre 900 et 950 participants.

Pour visualiser le film, suivez le lien suivant : <http://www.cahpp.fr/?p=6070>



Comité Technique Dialyse CAHPP

Le Comité Technique Dialyse (CTD) CAHPP a tenu sa première réunion de l'année 2014 le jeudi 27 mars. Le développement du comité se poursuit et nous sommes heureux d'accueillir régulièrement des nouveaux membres.

Actualité oblige, le thème principal développé a été : "L'intégration de l'EPO dans le GHS". Ainsi, parmi les laboratoires sollicités, Roche, Sandoz et Janssen ont répondu à l'appel du CTD pour venir exposer leurs visions stratégiques et commerciales à l'égard des établissements adhérents compte-tenu de ce nouveau paramètre.

Suite à ces interventions le comité a déroulé un ordre du jour varié. L'orientation majeure du travail collégial a été d'étendre le principe de marché d'engagement à différents produits parmi lesquels l'EPO a une place prépondérante aux vues des coûts engendrés. Les membres présents se sont réjouis des résultats déjà obtenus et nous ont renouvelé leur confiance.

La CAHPP et les établissements d'Outre Mer

La CAHPP poursuit sa politique d'accompagnement des établissements d'outre-mer. Les objectifs sont multiples :

- mesurer avec les établissements concernés les problématiques particulières liées aux situations géographiques souvent lointaines,
- identifier et évaluer les solutions éventuelles pour accompagner et aider au mieux les établissements en fonction de leur statut (différence de réglementation entre les Départements d'Outre Mer (DOM) et les autres territoires (TOM et COM),
- mettre en œuvre une politique de contact régulière,
- faire connaître les différents services et les multiples prestations que peut apporter la CAHPP.

A ce titre, un professionnel de la CAHPP, (Thierry Monnin (tmonnin@cahpp.fr), a été désigné pour être l'interlocuteur unique des établissements. Il assurera le lien avec les différents services de la CAHPP et organisera le suivi de toutes les actions mises en œuvre. Son action sera coordonnée avec un membre du conseil d'administration de la CAHPP, M Jean Pierre Deymier. Depuis le début de l'année 2014, plusieurs établissements de Polynésie, de Nouvelle Calédonie et de l'île de la Réunion ont été rencontrés. Il en sera de même pour les Antilles au cours du mois de mai.

Dès à présent, plusieurs actions ont été et/ou sont menées :



- formation sur la gestion des risques, l'évolution de la procédure de certification, le panorama du risque médical et hôpital nébulaire,
- rencontre avec les transitaires, interlocuteurs incontournables dans le processus des achats,
- négociation spécifique avec les fournisseurs afin de mettre fin à des situations très défavorables à nos adhérents,
- accompagnement dans la mise en place et/ou le développement de l'EDI.

Nous espérons que l'ensemble des actions portera ses fruits à la grande satisfaction de nos adhérents

Réunions et formations CAHPP



La prise en charge médicamenteuse est une priorité pour la Haute Autorité en Santé (HAS), la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) et les ARS. La CAHPP organise deux tournées régionales gratuites animées par Mme Laetitia Bouchut du cabinet Qualietyts :

- une orientée établissements sanitaire dans 9 villes,
- une spécifique secteur Médico-Social dans 7 villes.

Consultez le programme sur www.cahpp.fr rubrique "Agenda" et inscrivez-vous en ligne.



Organisme agréé de formation continue professionnelle, la CAHPP propose un module animé Mme Marie-Christine Labarthe Diététicienne, nutritionniste traitant :

- vieillissement et risques nutritionnels,
- lutte contre la dénutrition et alimentation adaptée.

Consultez le programme sur www.cahpp.fr rubrique "Agenda"



Le numéro 2 de la revue HandiCAHPP est parue.

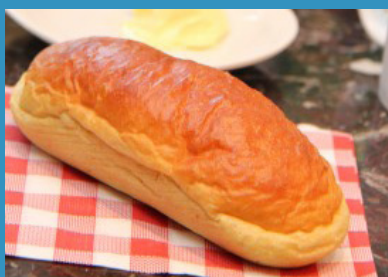


Alimentation : prévention et lutte contre la dénutrition de la personne âgée

Le pain G-Nutrition® est le premier complément nutritionnel oral (CNO), riche en protéines, vitamines et minéraux, présenté sous forme de pain brioché individuel. Cette innovation (études cliniques et de consommation au CHU de Dijon et en EHPAD) s'inscrit pleinement dans une démarche préventive et curative pour lutter contre la dénutrition des seniors (1 pain = 13 gr de protéines soit 20 % des ANC).

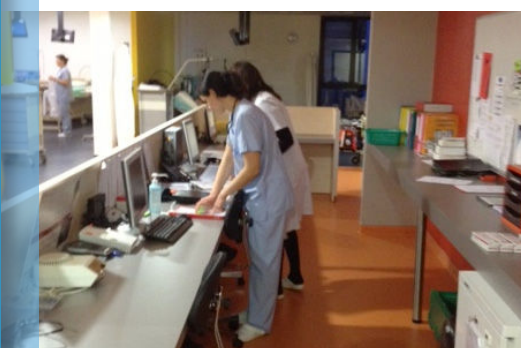
Ce produit (100 % français) testé et conseillé par le service restauration de la CAHPP est idéal pour le petit déjeuner ou le goûter des personnes âgées ayant une absence partielle ou totale de dentition.

Pour plus de renseignements, contacter nous à contact-resto@cahpp.fr



La CAHPP, le Comité Technique Dialyse et Diaverum se sont engagés l'année dernière dans une étude Développement durable

Le groupe a récemment transféré son site mulhousien de La Fonderie vers le Centre Hospitalier de Mulhouse dans un Bâtiment Basse Consommation (BBC). Il s'ouvre ainsi de nouvelles perspectives en prenant en compte l'ensemble des publics concernés. La nouvelle adresse du centre (55, rue du Docteur Léon Mangeney) le situe donc à quelques mètres du plus grand centre hospitalier non universitaire de France.



Il s'agit d'un projet de longue haleine qui commence par la définition du projet avec les architectes, suivie de nombreuses réunions de chantiers et avec le centre hospitalier, propriétaire du site. Le résultat est plus que satisfaisant avec un bâtiment moderne, de plain-pied, lumineux, et conçu pour la prise en charge de patients en hémodialyse en centre. Il dispose d'une visibilité de premier plan sur le site hospitalier, et même d'un parking dédié pour nos équipes.

Le centre dispose de 2 secteurs de soins, divisés en salle de 4 patients et d'un secteur de soins de 12 postes individuels, dont 3 box d'isolement. Le centre dispose donc de 8 salles complémentaires et accueille aujourd'hui 140 patients. Il pourra en accueillir 160 à terme et permettra à compter du 21 avril 2014 de proposer aux patients qui le souhaitent des séances de dialyse de nuit, une nouveauté pour le bassin mulhousien. Ce projet a également permis à Diaverum de changer et d'innover.

La configuration du centre a été repensée pour une meilleure qualité de soins et de services pour les patients, de confort de travail pour les équipes et davantage de circulation, des espaces de travail plus spacieux, des équipements informatiques supplémentaires, etc. Des préoccupations qui vont donc bien dans le sens de la démarche Développement durable du groupe, qui prend ainsi soin à la fois de ses patients, de ses salariés et de ses autres parties prenantes.

Manifestations à venir

Toutes les équipes de la CAHPP vous invitent cordialement à venir leur rendre visite aux événements suivants :

- 14^{ème} Congrès des maisons de retraites Synerpa – Antibes Juan les Pins - 5 et 6 juin 2014,
- Salon Autonomie - Paris les 11, 12 et 13 juin – Stand H 123,
- Convention FHP MCO - Paris les 11 et 12 juin – Stand n° 2,
- 9^{ème} Congrès FHP SSR - Ajaccio les 17 et 18 juin, – Stand 17,
- Congrès de la Féhap - Deauville les 26 et 27 novembre,
- Congrès FHP - Lieu et date non communiqués.

En Bref n° 45 - Avril 2014
Edité par la CAHPP et tiré à 2500 exemplaires.
Directeur de publication : Yvon BERTEL VENEZIA
Rédacteur en chef : François GAUTIER
Maquettiste : Guillaume POIRET
CAHPP - 20-22 rue Richer 75009 - Paris
Tel : 01 55 33 60 00 - www.cahpp.fr

